

GRUPE DE TRAVAIL RESTAURATION DU 11 AVRIL 2013

Ce groupe de travail s'est réuni sous la Présidence du Sous Directeur des politiques sociales. Il fait suite à celui du 16 février 2012 qui avait à son ordre du jour le schéma directeur de restauration des Yvelines et la restauration à Nice.

Il rappelle à cette occasion que la restauration collective est une priorité pour les Ministères. Elle représente environ 40% du budget de l'action sociale soit 62 M€ auxquels s'ajoutent 7M€ en 2012 de contributions des directions. En 2012, 932 structures de restauration collective ont servi 9 450 000 repas aux agents des Ministères sur l'ensemble du territoire.

Les restaurants financiers

Ils sont implantés au sein des directions des ministères. 31 restaurants AGRAF à Paris et en région parisienne servent 2 198 913 repas, 275 restaurants gérés par des associations locales d'agents (ils sont majoritairement en gestion concédée) pour 4 120 765 repas, plus les 40 125 repas à bords des 24 vedettes des douanes. Les bénévoles des associations de ces restaurants se sentent parfois isolés.

Le président indique que les agents bénévoles qui offrent leur service à des associations importantes bénéficient de 7 jours par mois d'autorisation d'absence et 5 jours pour les plus petites associations.

Pour FO FINANCES ce n'est pas suffisant au regard de la charge importante de travail des agents bénévoles. Ces derniers ont de plus en plus de difficultés pour s'absenter des services compte tenu des flux tendus liés aux suppressions d'emplois.

Suite au groupe de travail du 16 février 2012 et à notre demande l'administration avait décidé de mettre en place une enquête sur la restauration à destination des délégués. Le président précise que les CDAS doivent échanger sur la restauration et notamment sur les résultats de l'enquête et les données de l'observatoire.

Pour FO FINANCES, il aurait été logique d'avoir un premier bilan de cette enquête. FO FINANCES trouve dommageable qu'elle ait été initiée aussi tard auprès des délégués. De fait, nous n'avons rien comme base de travail qui pouvait conduire à régler certains problèmes dans les départements.

A cela le président répond, que nous aurons l'occasion de nous revoir à un prochain groupe de travail d'ici la fin de l'année 2013 pour échanger sur l'enquête et les différents points noirs qui en découlent.

Pour FO FINANCES, nous n'avons pas la même notion de l'urgence !

Ticket restaurant

En 2012, 6 531 561 titres restaurant ont bénéficié à 33997 agents du Ministère pour un budget annuel de 32,1M€ dont 16,05M€ de part patronale.

Le président informe qu'un nouveau marché attribué à SODEXO est rentré en vigueur au 1^{er} mars 2013. Il précise qu'à cette occasion des simplifications de gestion seront mises en place notamment dans le renforcement du dispositif de contrôle interne comptable.

Dans ce cadre, la dématérialisation du titre restaurant serait envisagée. Aucune précision à ce stade, n'a été donnée quant à l'organisation.

FO FINANCES ne manquera pas de vous tenir informé de l'évolution de ce projet qui nécessitera une modification législative.

FO FINANCES rappelle son attachement à la restauration collective mais n'oublie pas pour autant les agents qui du fait de leur isolement administratif, n'y ont pas accès. FO FINANCES réaffirme son opposition à toute restriction des critères d'attribution du titre restaurant.

FO FINANCES a interpellé le président sur les difficultés d'un département à appliquer une note locale concernant le prélèvement des titres restaurant en cas de prise de jour de repos dans le cadre plus précisément du compte épargne temps.

Au vu de la circulaire du 28 août 1995 sur la gestion des titres restaurants et de la décision du 31 juillet 2002 en son article 2, "... ce forfait doit être régularisé des absences liées aux congés de maladie, aux missions donnant lieu à indemnités, aux récupérations prises dans le cadre des horaires variables et aux jours de repos pris dans le cadre du Compte Epargne Temps".

Pour ces derniers, FO FINANCES estime que les agents sont doublement pénalisés par cette mesure. En effet, le calcul forfaitaire des titres restaurant (18) a été fait sur une base annualisée des jours de travail, ce qui implique l'intégration des congés (pris ou reportés). Par conséquent, la mesure revient à effectuer un deuxième prélèvement sur le salaire des agents concernés.

FO FINANCES demande l'abrogation de la décision du 31 juillet 2002 concernant la mention liée au compte épargne temps.

Formation des gestionnaires de restaurants

L'administration met en place une formation de deux jours à destination des responsables des associations de gestion des restaurants Financiers depuis 1997. En 2012 quatre sessions ont été organisées pour un total de 46 stagiaires. Cette formation a vocation à former sur les connaissances du métier et à faire prendre conscience de leur responsabilité et de ses contours.

Une autre formation de 3 jours est organisée dans le domaine juridique et comptable. Quatre sessions ont été organisées pour 42 stagiaires en 2012.

Face aux problèmes rencontrés au plan local par les associations, le président indique que le délégué doit être un référent capable d'aider les associations et de travailler sur un schéma directeur départemental.

Les délégués qui aujourd'hui sont privés d'assistant de délégation dans certains départements auront beaucoup de mal à gérer leurs propres missions au sein du département et dans un même temps se transformer en référent expert restauration. FO FINANCES conteste cette accumulation de missions, à l'heure où les moyens octroyés aux délégués sont chaque année plus réduits.

Points d'étape relatifs aux expérimentations de Nice et des Yvelines.

Lors du groupe de travail du 16 février 2012, il avait été acté quelques préconisations comme la mise en place d'une structure de gestion sous forme d'une association avec une convention d'objectifs et de moyens, un cahier des charges et la mise à disposition complète sur le poste d'un gestionnaire, pour remédier aux dysfonctionnements de la restauration de Nice.

En ce qui concerne la restauration des Yvelines, depuis de nombreuses années, les militants FO dans le département interviennent au travers du CDAS pour dénoncer les difficultés de gestion de l'ARSFY. Suite aux échanges avec l'administration lors du même groupe de travail, le président avait proposé :

- L'établissement d'une convention d'objectifs et de moyens,
- Le toilettage des statuts pour une meilleure expertise,
- La mise en place d'un conseil de surveillance,

- L'association des partenaires sociaux, syndicats,
- Une enquête qualité.

Malheureusement, FO FINANCES ne peut que constater qu'un an après, au-delà des bonnes intentions, il n'y a pas de concrétisation des propositions faite le 16 février 2012 pour les Yvelines. Rien a été mis en place pour ce département alors même que le dysfonctionnement persiste. A ce stade, FO FINANCES peut espérer qu'il ne faudra pas une année de plus pour mettre en place cette « expérimentation » d'autant qu'elle doit être un « modèle » sur lequel les associations doivent s'appuyer dans les départements.

Questions diverses

FO FINANCES est intervenue sur quatre sujets :

Restaurant de Toulouse

- s'agissant du commencement des travaux au restaurant financier de Toulouse-Le Mirail , Mme MULLER de la DGFIP a confirmé que les crédits supplémentaires d'un montant de 23 000 € (et non plus seulement 16000€) nécessaires à l'achèvement des travaux allaient être débloqués.

Restaurant Inter Administratif de Besançon

- la fermeture du RIA de Besançon : Une restauration temporaire (convention) a été mis en place pour les agents impactés par cette fermeture, en attendant une autre solution.

Restaurant Inter Administratif de Digne

- fermeture du RIA de Digne : L'administration a confirmé qu'il avait été procédé à un conventionnement.

Pour ces deux restaurants, FO FINANCES dénonce l'absence totale d'information des services gestionnaires.... Il aura fallu attendre que la Préfecture daigne informer les agents !

S'agissant de la gestion des associations de Nice et des Yvelines, l'administration prévoit d'élargir cette expérimentation à tout le territoire. Avant sa généralisation, FO FINANCES exige qu'un véritable bilan de l'expérimentation soit présenté aux Fédérations... quand elle aura démarré !

Convention de restauration en Nouvelle-Calédonie

FO FINANCES est de nouveau intervenue sur l'action sociale dans cette collectivité. En 2012 une autorisation de l'administration a été acceptée pour signer un conventionnement de restauration avec des structures privées suite à la promesse de la Ministre de l'époque dans son courrier du 15 mars 2012... mais sans moyen financier supplémentaire. FO FINANCES exige un abondement du budget 2013, pour que tous les agents des Finances puissent enfin se restaurer au même titre que les agents métropolitains.

Pour FO FINANCES, chaque agent doit bénéficier quotidiennement d'un repas de qualité à un tarif accessible. Dans l'attente, le Titre restaurant doit être mis en place pour tous les agents qui n'ont pas la possibilité d'accès à une restauration collective de proximité. La restauration collective contribue pleinement à l'amélioration des conditions de travail des agents, elle participe à leur équilibre physique et à leur santé.

Délégation FO FINANCES :

Françoise PHELIX titulaire , Véronique PECORINI experte (13), Jean-Marc LE CORRONC expert (78), et Patrick LUMEAU expert (31)